

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

STRATEGIE DE MISE EN NAVIGATION RAPIDE DU FLEUVE SENEGAL

**SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE
FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN ACCES MARITIME A PARTIR DU
DEFLUENT (PK17) AU NORD DE SAINT LOUIS.**

La Direction Générale de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le Fleuve Sénégal (SOGENAV) sise à Nouakchott/ République Islamique de la Mauritanie a l'intention de procéder, sur fonds propres et sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au recrutement d'un Consultant (Bureau d'Etudes) de très haut niveau pour la réalisation de l'étude-ci-dessus visée.

La présente étude a pour objet : i) étudier la faisabilité technique, économique, environnementale et sociale des ouvrages d'accès à la mer ; ii) identifier et évaluer les solutions techniques envisageables pour l'aménagement du chenal navigable et la réalisation des ouvrages d'accès à la mer iii) identifier les impacts positifs et négatifs des travaux de dragage et d'aménagement du chenal navigable et les ouvrages d'accès à la mer sur l'environnement. iv) proposer des Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant(cabinet) à pour réaliser l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD), le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour l'aménagement du chenal navigable et la réalisation des ouvrages d'accès à la mer à partir du défluent au niveau du PK17.

Les services, sans être limitatifs, consistent à la réalisation des tâches suivantes :

- faire une visite de terrain pour étudier des différentes options possibles pour l'accessibilité à la mer à partir du défluent PK17 au Nord de Saint Louis,
- Faire une campagne topo-bathymétrique complète sur le tracé retenu avec la SOGENAV pour définir le profil en long et les profils en travers du chenal navigable sur le défluent ;
- Faire une campagne géotechnique pour la caractérisation des sédiments à draguer ou à dérocter dans le cadre du projet,
- En fonction des caractéristiques des sédiments, évaluer le transport solide associé ;
- faire une évaluation préliminaire de l'impact environnemental et social du projet,
- faire une évaluation socioéconomique préliminaire de ces aménagements,
- réévaluer la rentabilité du projet navigation en tenant compte des demandes de transport potentiel fluvio-maritime entre Ambidédi et les ports existants (Dakar, NDIAGO, Nouakchott),
- réaliser les investigations nécessaires sur le transit sédimentaire, sur la stabilité de la Langue de Barbarie et sur la stabilité du trait de côte,
- prévoir différents scénarii de débits et de hauteur de houle et inclure les risques liés à l'occurrence d'une crue et d'une houle exceptionnelle,
- Quantifier l'impact des aménagements sur l'hydraulicité du fleuve Sénégal, en amont et en aval du défluent
- Proposer des ouvrages de corrections pour le maintien de l'écoulement et de la navigation ;
- Proposer un système de balisage conforme aux normes internationales.
- Définir les dimensions du chenal d'accès conformément aux normes internationales PIANC,
- Proposer un tracé et un prédimensionnement des ouvrages en mer,
- Estimer l'impact de ces ouvrages sur le littoral et les villes environnantes,
- Mettre en place un modèle hydro sédimentaire pour estimer l'évolution morpho dynamique du littoral sur une période de 10 ans au moins, après la construction de la passe ;
- Evaluer la salinité de l'eau du fleuve Sénégal après l'ouverture de la passe,
- élaborer les détails quantitatifs,
- faire une estimation du coût des travaux,

- faire un planning des travaux,
2. Le Directeur Général de la SOGENAV invite les Bureaux d'Etudes hautement qualifiés avec des expériences similaires avérées, légalement installés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
3. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des services (**brochures, description de missions semblables, expériences dans les conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc.**).
4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : **expériences générales et spécifiques (pertinence); la capacité à mobiliser et gérer le personnel requis; connaissances et expériences dans l'espace OMVS, etc.**
5. Il est porté à l'attention des Consultants qu'ils doivent prêter une attention particulière aux dispositions relatives au conflit d'intérêt dans le cadre des services objet de la présente sollicitation de manifestation d'intérêt tel que défini dans toutes les procédures ouvertes de sélection et plus particulièrement les dispositions les plus récentes de la Banque Mondiale (voir site de la Banque Mondiale).
6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
7. Un consultant sera sélectionné selon la méthode sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) conformément aux procédures de la SOGENAV.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de **10 heures à 13 heures précises (heures de Nouakchott)**.
9. Les manifestations d'intérêt écrites en langues française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier ou par courrier électronique, **au plus tard le 06 Janvier 2025 à 10 h.**

L'adresse unique autorisé est : Direction Générale de la SOGENAV/Secrétariat du Directeur Général ; Nouakchott (Mauritanie), Sur la Route de Nouadhibou, près du carrefour Barrad en face de G5 Sahel. Tel : (+222) 46 43 42 40 Email : spsogenav@gmail.com avec copie à ouldmahjoubm@gmail.com et suleymanlm@yahoo.com

Nouakchott, le 05 décembre 2024.

Le Directeur Général de la SOGENAV

Madické M'BODJ

